Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 12 juillet 2021 constatant pour 2021 l'indice national des fermages

NOR : *AGRT2121746A*

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 411-11, R. 411-9-1, R. 411-9-2 et R. 411-9-3 ;

Vu l'examen par la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation le 7 juillet 2021,

Arrête :

Art. 1er. – L'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare retenu pour 2021 est de 102,59 (indice base 100 en 2009).

Art. 2. – L'indice du prix du produit intérieur brut retenu pour 2021 est de 112,31 (indice base 100 en 2009).

Art. 3. – L'indice national des fermages s'établit pour 2021 à 106,48.

Art. 4. – La variation de l'indice national des fermages 2021 par rapport à l'année 2020 est de 1,09 %.

Art. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 12 juillet 2021.

Pour le ministre et par délégation :
L'ingénieur en chef des mines,
service compétitivité
et performance environnementale,
S. LHERMITTE